



COMMUNIQUE DE PRESSE

3 juillet 2007

## Résultats de l'augmentation de capital d'OFI Private Equity Capital et fixation du prix de cession des actions

- **Montant de l'augmentation de capital : 56,39 millions d'euros, représentant plus des trois quarts<sup>(1)</sup> du montant maximum initial**
- **Flottant d'OFI Private Equity Capital porté à 44,4% du capital social**
- **Prix des actions offertes dans le cadre du placement : 16,50 euros par action**
- **Prix de rachat des bons de souscription d'actions (« BSA ») non exercés durant leur période de cotation et rachetés par les établissements financiers chefs de file de l'opération : 0,01 euro par BSA**

OFI Private Equity Capital (la « Société ») annonce le franchissement d'une étape majeure de son développement avec la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant de 56 390 284,50 euros tant auprès d'investisseurs français que d'investisseurs internationaux.

Olivier Millet, Président du Directoire de OFI Private Equity a déclaré : « La confiance que nous ont accordée à la fois des investisseurs institutionnels basés en Europe et de nombreux actionnaires individuels va nous permettre de poursuivre nos investissements sur un marché porteur. Avec plus de 100 millions d'euros de capitalisation, OFI Private Equity Capital est bien positionné pour poursuivre sa stratégie, et donner à ces nouveaux actionnaires un accès à une classe d'actifs attractive dans l'univers du LBO secondaire Small Cap ».

OFI Private Equity Capital dispose ainsi des moyens pour financer ses investissements à 12-18 mois et se positionne désormais comme la société d'investissement cotée de référence du marché du LBO secondaire Small Cap.

Grâce à cette augmentation de capital, le flottant de la Société est porté à 44,4%.

### Répartition du capital après réalisation de l'augmentation de capital

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>% du capital</b>
MACIF	2 543 080	42,97%
MUTAVIE	520 330	8,79%
<i>Groupe MACIF</i>	<i>3 063 410</i>	<i>51,77%</i>
Assurance Mutuelle des Fonctionnaires	102 990	1,74%
OFI PE Commandité	2 700	0,05%
Jean-Philippe Richaud	10	-
Jean Simonet	10	-
Olivier Millet (via Finoleam SAS)	121,212	2,05%
<b>Public</b>	<b>2 627 248</b>	<b>44,40%</b>
<b>Total</b>	<b>5 917 580</b>	<b>100,00%</b>

<sup>(1)</sup> Conformément à la faculté prévue dans le cadre de la vingtième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 23 avril 2007 et en application de l'article L. 225-134 du Code de commerce, le Gérant a limité le montant de l'augmentation de capital aux trois quarts du montant de l'émission initialement décidée le 14 juin 2007.

*Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, distribué ou transmis, directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon*

Le prix des actions offertes dans le cadre du placement ayant été fixé à 16,50 euros, soit le minimum prévu dans le cadre de l'opération, la MACIF et MUTAVIE ont décidé de revoir leurs intentions et de souscrire chacune pour un montant de 5 millions d'euros dans le cadre du placement.

## RESULTAT DU PLACEMENT

Nombre d'actions émises par exercice des BSA	3 417 580 actions.
Prix de cession des actions dans le cadre du placement	16,50 euros par action.
Allocations	<p>– <u>Offre à Prix Ouvert ("OPO")</u> 235 673 actions, soit 7,03% des actions offertes dans le cadre du placement, ont été allouées dans le cadre de l'OPO selon la règle suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Fraction A1 (entre 1 et 100 actions) : servie à hauteur de 100% de la demande exprimée,</li><li>• Fraction A2 : servie à hauteur de 100% de la demande exprimée.</li></ul> <p>Le nombre d'actions allouées à l'OPO représente ainsi 100% de la demande exprimée dans ce cadre.</p> <p>– <u>Placement global</u> 3 115 107 actions ont été allouées dans le cadre du placement global. Le nombre d'actions allouées au placement global représente ainsi 100% de la demande exprimée dans ce cadre.</p>
Nombre de BSA exercés	1 879 676 BSA (dont 36 740 BSA exercés pendant leur période de cotation)
Prix de rachat des BSA	0,01 euro par BSA. Ce montant sera versé le 6 juillet 2007 aux établissements teneurs de comptes pour le compte des titulaires des BSA rachetés.
Garantie	L'opération est garantie par JPMorgan Cazenove Limited, coordinateur global, chef de file et teneur de livre, et Société Générale Corporate & Investment Banking, chef de file et teneur de livre associé. Le contrat de garantie a été signé le 3 juillet 2007.
Cotation des actions à émettre par exercice des BSA	Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment C). Entre le 4 juillet 2007 et le 6 juillet 2007, les négociations des actions à émettre par exercice des BSA interviendront sous la condition suspensive de leur émission sur une ligne de cotation intitulée « OFI Promesses » (code ISIN FR0010487488). A compter du 9 juillet 2007, l'ensemble des actions de la Société seront regroupées sur une même ligne de cotation (code ISIN FR0000038945).

## Information du public

Un prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») le visa numéro 07-192 en date du 14 juin 2007 est disponible sans frais auprès du siège social d'OFI Private Equity Capital (1, rue Vernier, 75017 Paris). Le prospectus peut également être consulté sur les sites Internet d'OFI Private Equity Capital (<http://www.ofi-pecapital.com>) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Ce prospectus est composé (i) du document de référence de la Société enregistré par l'AMF le 15 mai 2007 sous le numéro R.07-067, (ii) de la note d'opération et (iii) du résumé du prospectus. Ce prospectus comprend une section décrivant certains facteurs de risques liés à la Société, à l'offre et aux valeurs mobilières offertes.

La notice légale a été publiée au Bulletin des Annonces légales obligatoires du 18 juin 2007.

### A propos d'OFI Private Equity

OFI Private Equity est la société de gestion pour compte de tiers du groupe OFI dédiée au capital investissement et spécialisée dans les opérations de LBO secondaire. OFI Private Equity gère plus de 100 millions d'euros à travers différents véhicules d'investissement coté ou non coté et intervient en *equity* et mezzanine dans des entreprises dont la valorisation est comprise entre 15 et 75 millions d'euros. OFI Private Equity se positionne ainsi comme un acteur dynamique du marché du LBO en France.

### A propos d'OFI Private Equity Capital

OFI Private Equity Capital est le principal véhicule d'investissement de la société de gestion OFI Private Equity, qui investit en *equity* et en mezzanine dans des sociétés françaises, dont les valorisations sont comprises entre 15 et 75 millions d'euros, ayant déjà fait l'objet d'une première opération de capital transmission (LBO secondaire). Au 31 décembre 2006, OFI Private Equity Capital comptait 55 millions d'euros de fonds propres consolidés.

---

### Contacts

OFI PRIVATE EQUITY : Olivier Millet • +33 (0) 1 40 68 17 56  
GROUPE OFI : Anne-Françoise Lacoste • +33 (0) 1 40 68 17 66 • alacoste@ofi-am.fr  
BRUNSWICK : Agnès Catineau/Jérôme Biscay • +33 (0) 1 53 96 83 83

---

### Avertissement

Ce communiqué ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis. Il ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux États-Unis ni dans toute autre juridiction dans laquelle une offre de valeurs mobilières pourrait faire l'objet de restrictions.

Les actions de la Société ne pourront être vendues aux États-Unis (tel que ce terme est défini par la *Regulation S* du *US Securities Act* de 1933, tel que modifié) en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du *US Securities Act* de 1933, tel que modifié. Il n'y aura pas d'enregistrement de tout ou partie de l'offre mentionnée dans les présents documents aux États-Unis ni de réalisation d'une quelconque offre publique de vente portant sur des actions aux États-Unis.

La diffusion de ce communiqué (ce terme incluant toute forme de communication) au Royaume-Uni est soumise aux restrictions prévues à la section 21 (restrictions relatives à la *financial promotion*) du *Financial Services and Markets Act 2000* (« **FMSA** »). Ce document est destiné et adressé uniquement aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements (« *investment professionals* ») visées à l'article 19(5) du FSMA (*Financial Promotion Order*) 2005, tel que modifié (l'« **Ordonnance** »), (ii) sont visées à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance, et (iii) toute autre personne auxquelles le présent document peut être légalement communiqué (toutes ces personnes, avec les Investisseurs Qualifiés (tels que définis dans la Directive Prospectus) sont dénommées ensemble les « **Personnes Qualifiées** »). Ce document ne doit pas être utilisé au Royaume-Uni par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement lié à ce document ne pourra être proposé ou conclu au Royaume-Uni qu'avec des Personnes Qualifiées. Ce document ne constitue pas une offre publique de valeurs mobilières au Royaume-Uni, conformément à une exception prévue dans le FSMA relative aux offres destinées à une catégorie restreinte de Personnes Qualifiées. En recevant ce document, vous devrez prévenir la Société que vous faites partie des catégories de personnes mentionnées ci-dessus.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.